

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mars 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 07 mars à 10 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 4 mars 2020, sous la Présidence de Monsieur André Béjuit, Maire.

Étaient présents : M. Frémy, Mme Hartmann, M. Rault, (Adjoints)
Mme Ciocci, MM. Soldini, Maier, Guillaud, Amann

Étaient excusés : Mme Herphelin M. Gardien

Étaient absents : M. Ferrand, Mme Villerez, M. Grignon, Mme Pléau-Rojon, M. Lacroix, Mmes Legrand, Velard, M. Fernandez, Mmes Rolando, Girerd, M Aberlin, Mme Louiso

Pouvoir :

Mme Herphelin a donné pouvoir à M. Soldini

Secrétaire de séance : M. Soldini

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2019

Le quorum n'étant pas nécessaire, la séance est ouverte.

Délibération 2020-06

Compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives, les titres définitifs, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de titres de recettes, et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures de l'exercice 2019 tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (abstention M. Guillaud)

- **APPROUVE**, sans observation, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur municipal, pour l'exercice 2019, Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2020-07
Compte administratif 2019

Après avoir entendu M. Rault, Président de séance, présenter et conduire les débats relatifs au compte administratif 2019, **le Conseil municipal** :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année considérée
- **APPROUVE**, en l'absence de M. Béjuit, Maire, à la majorité des membres présents ou représentés (abstention M. Guillaud), le compte administratif de l'exercice 2019
- **donne acte de la présentation faite du compte administratif**, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	REALISES EN €		Reste à réaliser
	section de fonctionnement	section d'investissement	section d'investissement
<u>Opérations de l'exercice :</u>			
RECETTES	1 714 150.67	2 012 526.91	1 569 114.00
DEPENSES	1 459 926.17	1 421 430.81	3 214 126.00
<u>Résultats de l'exercice :</u>			
Déficit			1 645 012.00
Excédent	254 224.50	591 096.10	
<u>Résultats antérieurs :</u>			
Déficit			
Excédent	176 041.60	594 401.07	
<u>Résultats de clôture :</u>			
DEFICIT			1 645 012.00
EXCEDENT	430 266.10	1 185 497.17	

Délibération n° 2020-08
Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant :

- que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 430 266.10 €
 - que le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à **459 514,83€**
 - que les prévisions budgétaires, pour 2018, prévoyaient un virement de 470 000 €
- **DECIDE**, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (abstention M. Guillaud), d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- **Virement à la section d'investissement : 430 266,10 €**

Délibération n° 2020-09

Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2019

Conformément à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées au cours de l'année 2019.

(La date de transfert de propriété prise en compte est celle de **l'échange de consentement sur la chose et sur le prix** et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement).

Acquisition

- maison dauphinoise au 396 route du Michoud, propriété de la SCI du PRE VEYRET, d'une superficie de 6087 m2, cadastré section B sous le numéro 1685, pour la somme de 100 000 €.

(Régulé par mandat administratif n° 477 le 01/07/2019 SCP VINCENT et REYNAUD-BELART)

Cession

Délibération du 28/05/2019

-Parcelle de terrain « 1 place du Champ de Mars » cadastrée AD 451 d'une superficie de 976m2 à Mr Laurent CATHERINE et Mme Constance SECK pour la somme de 12 000€

A la date du 3/03/2020, aucun acte signé

Acquisition

Délibération du 17/09/2019

-Acquisition terrain MAZOYER « le Marc » section AE N°197 et 209 d'une contenance de 9040m2 pour la somme de 70 000€

A la date du 3/03/2020, aucun acte signé

Fin de la séance : 11h.